

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Monsieur Stéphane LECHANOINE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : M. Jean-Marc VARIN qui donne pouvoir à M. Benoît LAVARDE, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE

Date des convocations : 27 juin 2024

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°07/01 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions versées pour l'année 2024 aux associations sont ainsi votées à l'unanimité :

Subventions imputées à l'article 65748 du budget communal

- Club Créatif	150.00 €
- Saint Clair Animation(pour location matériel de retransmission ouverture JO)	936.00 €
- Club de l'Amitié	250.00 €
- Association des Anciens Combattants de St Clair sur l'Elle	300.00 €
- Cheveux blancs	3 000.00 €
- Solidarité Alimentaire de l'Elle	100.00 €

Total : 4 736.00 €

Plusieurs associations n'ont pas ou partiellement répondu au dossier transmis. Le conseil municipal prendra sa décision lors d'un prochain conseil municipal.

Pour information, les montants de subventions accordées par Saint-Lô Agglo aux associations sportives pour l'année 2024 :

- Floragym : 813 €
- Football Club de l'Elle : 2 845 €
- Handball Club de l'Elle : 4 199 €
- Judo Club d'Agneaux(multisites) : 5 254 €

DÉLIBÉRATION 2024 - N°07/02 : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire sa participation en 2024 au fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°07/03 : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Après avoir entendu les conditions d'attribution du fond de solidarité pour le logement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer sa participation pour 2023 à ce fond à raison de 0,30 € par habitant, soit sur la base de 975 habitants, la somme de 292.50 €.

POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Un bureau du syndicat scolaire a eu lieu mardi 11 juin.

Les effectifs restent stables, autour de 210 élèves.

Mesdames Cécile KERBAUL et Martine MIGNOT ont fait valoir leurs droits à la retraite. Elles quittent le syndicat scolaire de l'Elle au 31 août 2024.

Milène GODIN, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la commune de St Clair sur l'Elle sera mutée à temps complet au syndicat scolaire de l'Elle à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le temps mairie effectué par Madame GODIN sera réalisé par Madame Laëtitia MESNILGRETE, agent communal de la France Service...

Il est évoqué le double service du midi à la cantine qui fonctionne bien depuis février. Beaucoup moins de bruit dans les salles de restauration. La Présidente du syndicat a contacté le service des transports de Saint Lô Agglo afin de demander une arrivée du car $\frac{1}{2}$ heure plus tôt le matin ce qui permettrait une amplitude plus grande pour le service du midi (2 heures de service au lieu d'1h30). Aucun compromis n'a été trouvé pour le moment. Ainsi, le double service restera, à la rentrée, sur une amplitude horaire d'1h30.

Suite à la tempête Ciaràn, les travaux dans les WC, près de l'accueil périscolaire, devraient démarrer prochainement, ainsi que les travaux liés aux fuites du toit terrasse.

Une terrasse en bois a été installée à l'extérieur sous la toiture, dans la cour de récréation élémentaire.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°07/04 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTÈRE A LA PAROISSE

Le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère et s'était engagé à prendre en charge les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage, tout le temps que la famille ne disposerait pas de ressources suffisantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les charges d'électricité d'un montant de 2 380,16 € pour la période d'avril 2023 à avril 2024 à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

DÉLIBÉRATION 2024 - N°07/05 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La perceuse-visseuse des agents techniques est hors d'usage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition d'une nouvelle perceuse-visseuse pour un montant maximum de 600 € TTC.

Madame le Maire informe qu'un aspirateur eau/poussière a été acheté pour les agents techniques pour un montant de 479.28 € TTC. Cet achat était prévu au budget.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le recensement de la population des habitants de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Le coordonnateur communal qui doit être désigné sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement.

Le coordonnateur communal devra ensuite être nommé par arrêté municipal avant le 30 août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Désigne Monsieur Nicolas LE FEIVRE, adjoint administratif à la commune de St Clair sur l'Elle, en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2024
- Désigne Madame Laëtitia MESNILGRETE en tant que coordonnateur suppléant

La commune devra recruter 2 agents recenseurs pour cette période avant la fin de l'année. Ces agents devront effectuer 2 jours de formation.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES CHEVEUX BLANCS

Madame Anne-Marie RABEC, présidente de l'association « des Cheveux Blancs » fait le compte-rendu de la dernière réunion de l'association des cheveux blancs. Elle explique l'organisation du repas prévu le 13 octobre prochain.

227 personnes sont à inviter. Ces invitations seront à faire courant septembre.

Le thème du repas sera le 80^{ème} anniversaire du débarquement.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Médiation conventionnelle :

Madame le Maire donne lecture de la médiation conventionnelle signée entre les communes de St Clair sur l'Elle et Saint Jean de Savigny, Monsieur Charly VARIN, Président de l'association des Maires de la Manche et Monsieur le Préfet de la Manche. Cette médiation a pour objectif de dresser la situation actuelle des litiges entre les deux communes et de solutionner les difficultés rencontrées.

- Tempête Ciaràn :

Suite à la visite d'un expert pour les dégâts de toiture de l'église le 19 juin, l'assurance de la commune a transmis un chèque de 3 397.20 € correspondant à une 1^{ère} indemnité.

Par la suite, sur présentation des factures de remise en état du bien sinistré, dans un délai de deux ans à compter de la date d'expertise, soit jusqu'au 19 juin 2026, la commune pourra prétendre au versement d'une indemnité complémentaire, à concurrence de 2 242.15 €.

- Peintures des passages piétons :

L'entreprise SIGNATURE interviendra le 17 juillet dans le bourg pour refaire les peintures des passages piétons ainsi que le parking de la 29^{ème} division. Le stationnement sur cette place sera interdit le temps des travaux de peinture.

- Relais pédestre de l'Elle :

Suite au 2nd tour des élections législatives anticipées, le relais pédestre de l'Elle a été annulé le 7 juillet. Il est reporté au 15 septembre avec en plus une randonnée pédestre de 8 kms qui aura lieu de 10h à 12h. Pour les randonneurs qui veulent se restaurer le midi, les inscriptions au repas sont à faire avant le 1^{er} septembre.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.